AVIS LÉGAUX

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Cour de District Oriental de la Louisiane.—No. 447, Rôle de Chancellerie Oriental de la Louisiane.—Présent Phon Théo. H. Mc Caleb.—2 avril 1844.—Dans la faillite de F. J. Tricou, N. A. Bradford, assignee.—Pétition de vente.

Ordonné—Que la vente publique soit exigée, pour la vente sur les enchères publiques, par ledit failli, consistant en tous droits, titres et intérêts existant entre les mains de l'assignee, situé quelque part qu'ils puissent se trouver, et appartenant ou censé appartenir au dit failli, et toutes les parts et portions indivises, qui peuvent être trouvées appartenir au dit failli, dans et sur les biens et effets de la dite faillite, et de chacune et de chaque partie d'icelle, à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la montre et style de la Compagnie du bateau à vapeur Rapide.

Que la vente de ladite compagnie soient de remorquer les bateaux qui monteront ou descendront le fleuve Mississipi, venant du large ou prenant la mer, et de transporter du fret et des passagers.

Le fonds capital de ladite compagnie sera de $24 000, divisé en actions de cent piastres chacune (avec le privilège d'augmenter ce capital jusqu'à $50,000 par les actionnaires présents ou représentés par procuration étant la valeur d'estimation du bateau à vapeur Star, sa machine, ses chaudières et appareux, maintenant la propriété des personnes mentionnées plus haut. Ladite valeur a été ainsi convenue entre elles, pour le but de cette dissolution, et fixée par le dit No. 8, ainsi qu'il appert du plan, et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Le dit bateau comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale.

Les actes de vente en l'étude de E. Mauriceau, greffier.

A. SIDNEY JOHNSON,
Marshall des Etats-Unis.

8 avril—3

L'EN FAILLITE.—Cour de District des Etats-Unis, district Oriental de la Louisiane.—Présent Phon Théo. H. Mc Caleb.—2 avril 1844.—Dans la faillite de P. J. Tricou, N. A. Bradford, assignee.—Pétition de vente.

Ordonné—Que la vente publique soit exigée, pour la vente sur les enchères publiques, par ledit failli, consistant en tous droits, titres et intérêts existant entre les mains de l'assignee, situé quelque part qu'ils puissent se trouver, et appartenant ou censé appartenir au dit failli, dans et sur les biens et effets de la dite succession faillie, et de chacune et de chaque partie d'icelle, à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la montre et style de la Compagnie du bateau à vapeur Rapide.

Les actionnaires de ladite compagnie seront de remorquer les bateaux qui monteront ou descendront le fleuve Mississipi, venant du large ou prenant la mer, et de transporter du fret et des passagers.

Le fonds capital de ladite compagnie sera de $24 000, divisé en actions de cent piastres chacune (avec le privilège d'augmenter ce capital jusqu'à $50,000 par les actionnaires présents ou représentés par procuration étant la valeur d'estimation du bateau à vapeur Star, sa machine, ses chaudières et appareux, maintenant la propriété des personnes mentionnées plus haut. Ladite valeur a été ainsi convenue entre elles, pour le but de cette dissolution, et fixée par le dit No. 8, ainsi qu'il appert du plan, et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Le dit bateau comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale.

Les actes de vente en l'étude de E. Mauriceau, greffier.

A. SIDNEY JOHNSON,
Marshall des Etats-Unis.

8 avril—3

EN FAILLITE—Cour de District des Etats-Unis, pour le District Oriental de la Louisiane.—Présent l'Honorable Edmond Vincent Wiltz, Député-Conservateur des Hypothèques.

Ce vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, il sera par moi offert en vente publique, lundi, 29 avril 1844, à midi, devant les bureaux Rue-nt, rue Commune, la propriété ci-après décrite, abandonnée par le failli; à ses créanciers, savoir:

Deux lots de terre situés dans la paroisse de Jefferson, à un mille et demi de distance de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les lettres ordre du Mississippi, désignés par les Nos. 8 et 7 sur le plan qui en a été fait le 21 février 1844, par Louis Bargil; les dits lots ayant chacun 40 pieds de front sur le fleuve, sur 40 arpents de profondeur, entre lignes se serrant tellement qu'elles se donnent plus que 300 pieds de profondeur sur la dernière des dits lots bornée par un fossé par le côté N. E. de l'autre par le lot No. 8, ainsi qu'il appert du plan, et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Les dites ventes comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque.

Les actes de vente en l'étude de E. Mauriceau, greffier.

A. SIDNEY JOHNSON,
Marshall des Etats-Unis.

8 avril—3

EN FAILLITE—Pour le District des Etats-Unis, pour le District Oriental de la Louisiane.—Présent l'Honorable Edmond Vincent Wiltz, Député-Conservateur des Hypothèques.

Ce vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, il sera par moi offert en vente publique, lundi, 29 avril 1844, à midi, devant les bureaux Rue-nt, rue Commune, la propriété ci-après décrite, abandonnée par le failli; à ses créanciers, savoir:

Deux lots de terre situés dans la paroisse de Jefferson, à un mille et demi de distance de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les lettres ordre du Mississippi, désignés par les Nos. 8 et 7 sur le plan qui en a été fait le 21 février 1844, par Louis Bargil; les dits lots ayant chacun 40 pieds de front sur le fleuve, sur 40 arpents de profondeur, entre lignes se serrant tellement qu'elles se donnent plus que 300 pieds de profondeur sur la dernière des dits lots bornée par un fossé par le côté N. E. de l'autre par le lot No. 8, ainsi qu'il appert du plan, et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Les dites ventes comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque.

Les actes de vente en l'étude de E. Mauriceau, greffier.

A. SIDNEY JOHNSON,
Marshall des Etats-Unis.

8 avril—3

EN FAILLITE—Cour de District des Etats-Unis, district Oriental de la Louisiane.—No. 447, Rôle de Chancellerie